

**COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2018 à 20 h
COMMUNE D'AULNOY**

Présents : Eric GOBARD Maire, Patrick FRERE Maire Adjoint, Joël JACQUEMINET Maire Adjoint, Florence FLUTEAUX, Nicolas CORTET, Odette VASSEUR, Gilles ADERIC, Christian FOUCART, Carole HERINK, Marielle de CHARNACE.

Absent excusé : Angélique FLOCHIN (pouvoir à Gilles ADERIC).

Invitée : Corinne de CHARNACE (Adjointe Administrative).

Secrétaire de Séance : Joël JACQUEMINET.

La séance est ouverte à vingt heures, sous la Présidence de Eric GOBARD, Maire.

Le précédent compte rendu de Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

Le Conseil accepte la demande, de Monsieur le Maire, d'ajout d'une question concernant l'intérêt communautaire de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie.

- **POINT SUR L'INSTRUCTION PLU :**

Le projet de PLU a été diffusé aux 29 personnes publiques ainsi qu'à INAO (Institut National de l'Origine et de la Qualité). Dans les trois prochains mois, le maire sera convoqué à Melun afin d'exposer le projet du PLU. Avant cette date, les propriétaires recevront un courrier d'information sur la procédure en cours et pourront consulter le projet du PLU de la commune d'Aulnoy.

- **APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2017 :**

Eric GOBARD présente, pour la commune, le compte de gestion 2017, laissant apparaître un résultat de clôture de 313 837.87 euros et pour le service eau et assainissement : 97 591.69 euros. Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les comptes de gestion 2017.

- **VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017 :**

Sous la présidence de Patrick FRERE, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, les comptes administratifs 2017, pour la commune et l'assainissement, identiques aux comptes de gestion 2017.

- **AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT :**

Le Conseil Municipal, vote à l'unanimité, l'affectation du résultat de fonctionnement, pour la commune : affectation de 270 341.25 euros au compte 002 (recettes de fonctionnement), 36 538.62 euros au compte 001 (recettes d'investissement) et 6 958 euros au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) ;
pour le service eau et assainissement : 60 763.24 euros au compte 002 (recettes d'exploitation) et 36 828.45 euros au compte 001 (recettes d'investissement).

- **DELIBERATION DE VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES 2018 :**

Le Conseil Municipal prend connaissance de l'état 1259 des notifications des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017 et vote à l'unanimité les taux des taxes communales :
taxe d'habitation : 7.81, taxe foncière (bâti) : 8.97, taxe foncière (non bâti) : 33.64, représentant un montant de 86 865 euros.

- **VOTE DES BUDGETS 2018 :**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, vote les budgets 2018 s'équilibrant comme suit :
. commune : 442 791 € en section de fonctionnement et 204 345.62 euros en investissement.
. eau et assainissement : 76815 € en exploitation et 42 828.45 euros en investissement.
Dans le cadre du budget 2018, le Conseil Municipal délibère et décide, à l'unanimité :
. d'établir une convention avec le Conseil Départemental, afin de bénéficier d'une subvention FER (Fonds Economique Rural). Afin de rénover la salle des fêtes : l'avant-projet simplifié laisse apparaître en HT : une réfection de la toiture pour un montant de 20 465.97 euros, un plafond isolant pour 12 342.90 euros, une réhabilitation électrique et pose d'une pompe à chaleur pour 14 580 euros, une consolidation d'un mur de fondation pour 5 618.25 euros.
. de commander 4 panneaux « village de caractère », ainsi que divers panneaux, à la Société Direct Signalétique pour un montant de 2 056.87 euros.

- **DELIBERATION CONCERNANT LES LOYERS DES LOGEMENTS COMMUNAUX :**

Le Conseil Municipal procède, comme chaque année, à l'actualisation des tarifs des logements communaux, selon l'indice INSEE, par le calcul suivant : loyer 2017 x indice du 4^e trimestre 2017/indice du 4^e trimestre 2016 ; après avoir délibéré, à l'unanimité, fixe à 601.43 euros le loyer mensuel du 5 rue de l'Eglise. Les autres logements communaux étant gérés par l'Agence Giraud, le Conseil n'a pas à délibérer, car l'actualisation est faite directement par l'Agence.

- **DELIBERATION CONCERNANT LES ENFOUISSEMENTS DE RESEAUX DU BAS MESNIL par le Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne :**

Après avoir procédé aux enfouissements, subventionnés par le SDESM, des réseaux du bourg, de Villers, du Fourchaud, d'une partie du Bas Mesnil, le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la proposition du SDESM, après avoir délibéré, décide de poursuivre l'opération au Chemin du Bois Louis, accepte, à l'unanimité, l'avant-projet sommaire :

. Réseau BTA : coût des travaux : 45 341 € participation communale : 13 602 HT.

. Réseau Eclairage Public : 94 158 € TTC ; à charge de la commune : 59 158 €.

. Réseau Communications Electroniques : 25 591 € TTC,

et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

- **DELIBERATION DE PARTICIPATION AUX FRAIS SCOLAIRES DE LA VILLE DE COULOMMIERS :**

Le Conseil Municipal prend connaissance de la demande de participation aux frais scolaires de la Ville de Coulommiers, pour l'année 2016/2017 et après avoir délibéré, accepte à l'unanimité le tarif de 675 euros par enfant en maternelle (5 sont concernés) et 544 euros par élève en primaire (15 enfants inscrits) Les tarifs sont inchangés depuis l'an passé ;

Le coût total est de 11 530 euros. Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer la convention et à mandater la facture. Par le fait, le Conseil Municipal remercie Ginette Motot, Maire de la commune de Coulommiers, de ne pas avoir augmenté les frais de scolarité pour l'année concernée.

- **DELIBERATION DE MODIFICATION DES STATUTS DU SDESM :**

Le Comité Syndical du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne fait état de la modification de ses statuts entérinée par sa délibération 2018-05 du 6 mars 2018.

Le Conseil Municipal délibère et accepte à l'unanimité la modification des statuts du SDESM.

- **DELIBERATION DE MAINTENANCE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC :**

le Conseil Municipal après avoir délibéré, accepte à l'unanimité la proposition de groupement de commandes pour la maintenance de l'éclairage public, comprenant maintenance et réponses aux Déclarations de Travaux et Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux ; autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le SDESM.

- **DELIBERATION CONCERNANT LE REMPLACEMENT D'UNE ARMOIRE ECLAIRAGE PUBLIC :**

Suite à l'accident qui s'est produit au Bas Mesnil, et vu l'état de l'armoire électrique, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte le forfait de remplacement de l'armoire de EIFFAGE Energie, d'un montant de 5 472.60 € TTC, donnant lieu à une subvention de 1 500 euros ; la différence sera réclamée à l'assurance du conducteur ayant commis les faits.

- **DELIBERATION CONCERNANT L'OPERATION 3000 LAMPES BALLONS DU SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne) :**

le SDESM lance une opération visant à changer des lampes d'éclairage public vétustes.

Une proposition est faite pour le Chemin du Bois Louis et le hameau de la Roche, pour 3 768 euros au total, avec aide de 3 140 euros, soit 2 340 euros à charge de la commune.

Vu les travaux d'enfouissement du Chemin du Bois Louis, prévus prochainement, le Conseil Municipal délibère et accepte à l'unanimité, uniquement la partie concernant le hameau de la Roche ; autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

- **ADOPTION DU RPOS d'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2016 :**

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L224-5, la réalisation d'un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service d'assainissement collectif. Ce rapport est présenté au Conseil Municipal qui délibère et l'adopte à l'unanimité, et décide de transmettre en ligne ce rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr, décide de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

- **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES DU GROUPE SACPA-CHENIL SERVICE :**

Le partenariat avec la SACPA arrivant à échéance le 30 juin, 2018, une nouvelle proposition de contrat est établie. La prestation globale comprend la capture, la prise en charge des carnivores domestiques sur la voie publique, le transport des animaux vers le lieu de dépôt légal, la gestion de la fourrière animale.

Le Conseil Municipal délibère et accepte à l'unanimité le nouveau contrat SACPA, en vigueur au 1^{er} juillet 2018, autorise Monsieur le Maire à signer la convention et à mandater la facture de forfait annuel d'un montant de 366.75 € HT.

- **MODIFICATIONS DE L'INTERÊT COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION COULOMMIERS PAYS DE BRIE :**

Il est proposé d'élargir l'intérêt communautaire mis en place par l'ex Pays Fertois, en matière de politique locale de soutien aux commerces, sur l'ensemble du périmètre de la communauté d'agglomération et de permettre le lancement des études en vue de la construction d'une halle des sports à Coulommiers.

Le Conseil Municipal délibère et accepte à l'unanimité, approuve les modifications de l'intérêt communautaire.

- **DIFFUSION DE LA FICHE SYSTEME DE MANAGEMENT DE LA QUALITE :**

Les faits récurrents concernent de nombreux dépôts sauvages à divers endroits de la commune. De gros dégâts à la Roche et au Fayet ont été constatés suite aux inondations de janvier.

Une réunion de coordination a eu lieu à Aulnoy, le 5 avril, au sujet du chantier de mise en œuvre de la fibre optique.

A souligner, ce trimestre ci, les dégradations de panneaux de signalisation, ce qui contraint la commune de réaliser une nouvelle commande de panneaux signalétiques pour un montant de 2 056.87 euros auprès de la Société Direct Signalétique.

- **QUESTIONS DIVERSES :**

. Monsieur le Maire rappelle que l'adjointe administrative peut prétendre à l'accès à la catégorie B, au regard de son ancienneté et de ses acquis professionnels. Par conséquent, le Conseil Municipal délibère à l'unanimité afin de procéder à l'évolution de carrière de Mme Corinne de Charnacé ; ce dossier ressources humaines sera géré par le Centre de Gestion de Seine et Marne.

. Organisation des festivités du 14 juillet : maintien du traditionnel Dîner Républicain le vendredi 13 juillet avec barbecue. Tarifs habituels 5 € Alnésiens, 8 € extérieurs, gratuit pour les moins de 14 ans.

La séance est levée à 22 h 20.